

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Le vingt six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Alexandra SOLINAS), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : FABRE Patrice.

Mme Valérie BURAVAND a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 521 515.46 € HT, soit 625 818.55 € TTC.

Par délibération n° 22/2025 du 3 mars 2025, un avenant n°1 a été approuvé, fixant le nouveau montant global du marché à 513 345.05 € HT soit 616 014.06 € TTC.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un avenant n°2 à la suite d'une erreur matérielle sur le fond de l'avenant 1. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à -12 967.02€ HT.

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 500 378.03 € HT, soit 600 453.64 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 2 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, pour un montant de -12 967.02 € HT soit -15 560.42 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à 500 378.03 € HT, soit 600 453.64 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Objet de la délibération
Avenant 2 – Lot 3
Démolition, Gros
œuvre, rénovation et
façades – Marché de
travaux pour la
rénovation et
l'extension du site
« Espelido »

N°71/2025